

Direction Générale
Service Affaires Juridiques
Ligne directe : 01 56 49 22 82
service.juridique@mairie-gagny.fr

Aff 2023-118

AVIS D'INFORMATION

La commune de Gagny est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

Conformément aux dispositions des articles L2313-1 et L521 1-36 du Code général des collectivités territoriales, les Rapports d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024 du SIPPEREC et de son budget annexe relatif au projet de géothermie GENYO ainsi que, la Décision modificative n°02 de l'exercice 2023 du SIPPEREC, seront mis à la disposition du public, à compter du 1^{er} décembre prochain et ce pour 1 mois, sur le site internet de la Ville <https://www.gagny.fr/vie-municipale/actes-administratifs/>

Fait à Gagny, le 29 novembre 2023

 Le Maire,

Rolin CRANOLY

HÔTEL DE VILLE

1 esplanade Michel Teulet - B.P. 81 - 93221 GAGNY cedex
Tél. : 01 43 01 43 01 - Fax. 01 43 01 43 00 - www.gagny.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

 Fleur d'or 2018


Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE